

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

- **Comment choisir le prélèvement ?**

Tout simplement en transmettant au Service la demande de mandat de prélèvement SEPA ci-jointe, dûment remplie et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

- **Est-ce que cette démarche est payante ?**

NON. Les frais bancaires sont à la charge de la Ville et vous pouvez envoyer gratuitement votre demande en mentionnant sur votre enveloppe l'adresse indiquée ci-dessous.

- **Quelles sont les activités qui seront prélevées ?**

L'ensemble des activités facturées seront prélevées : crèches, jardins d'enfants, restauration scolaire, garderies payantes, ALSH Mercredis (liste d'activités non exhaustive).

- **Est-ce que je recevrai toujours des factures ?**

OUI. Rien ne change. Les factures sont éditées à terme échu et envoyées aux environs du 10 de chaque mois.

- **En cas d'erreur sur la facture, que dois-je faire ?**

Téléphoner au service au le 04.42.44.33.10. pour faire effectuer une éventuelle mise à jour.

- **Quand serai-je prélevé ?**

Entre le 10 et le 15 du mois suivant la facture. Dans tous les cas, la date sera précisée sur la facture.

- **Comment arrêter le prélèvement ?**

Par simple courrier, à tout moment. La demande doit parvenir au Service avant le 25 du mois pour être prise en compte pour la facture suivante.

- **En cas de rejet de prélèvement ?**

Un titre de recette du Trésor Public sera émis à votre rencontre pour permettre le recouvrement des montants dus .

A défaut de paiement à l'issue de la procédure de recouvrement, la Ville suspendra les prélèvements.

Les frais inhérents aux rejets seront à votre charge.